

Délibération 2023 / 12-20

L'an deux mil vingt-trois le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Arnaud PICOUT, Mmes France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Absents excusés : Mr Jacques FAURE (procuration Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU), Mme Claudine DAURY-NEYRET (procuration M. Raymond RABETEAU), Mr Cédric LECOMTE

Absent : Mrs. Anthony BUYS

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ

* * * * *

DETR 2024 : REHABILITATION ET EQUIPEMENT D'UN BATIMENT POUR UNE ACTIVITE DE TERMINAL DE CUISSON ET SNACKING

Monsieur le Maire :

- **présente** à ses Collègues le projet de réhabilitation et équipement d'un bâtiment pour une activité de terminal de cuisson et snacking, afin d'assurer le maintien d'un service nécessaire et essentiel à la population en milieu rural et à la sauvegarde du commerce de proximité,
- **précise que** ce projet peut faire l'objet d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), exercice 2024, sur la base de 40 % (rubrique 14) et d'une subvention auprès du Président de la Région Nouvelle Aquitaine, du montant hors taxes de ces travaux,
- **dit que** le coût prévisionnel des travaux s'élève à : **146 095,78 HT**,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2024,
- **décide** de solliciter une subvention auprès du Président de la Région Nouvelle Aquitaine, pour le projet de réhabilitation et équipement d'un bâtiment pour une activité de terminal de cuisson et snacking,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 023-212316509-20231215-20231220-DE



- **précise** que le financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 146 095,78 € HT

<u>Recettes</u> :	D.E.T.R. (40 %) :	58 438,31 €
	Région Nouvelle Aquitaine (35 %) :	51 133,52 €
	Autofinancement (solde) :	36 523,95 €

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, 14 décembre 2023

Le Maire,
Raymond RABETEAU

